

CONCOURS INTERNATIONAL DE MAQUETTES

Saumur (49)



18
19
MAI
2024

THÈME 2024
1944 : L'année des
débarquements



Venez exposer vos
créations !



Musée des
BLINDÉS
Saumur

Ouverture au public les samedi et dimanche de 9h à 18h30

SAMEDI 18 MAI 2024

- à partir de 8h Accueil participants préinscrits, exposants et artisans
- Mise en place des maquettes et des stands
- à partir de 10h Accueil des participants non préinscrits
- 10h Fermeture du parking
- 11h30 Présentation dynamique
- 12h Clôture des inscriptions
- 15h Présentation dynamique
- 16h30-18h30 Jugement concours (fermeture de la salle)

DIMANCHE 19 MAI 2024

- 9h Ouverture du musée
- 10h Fermeture du parking
- 11h30 Présentation dynamique
- 15h Présentation dynamique
- 16h Proclamation des résultats
- 18h30 Fermeture du Musée

Présence de Kristof PULINCKX
Démonstrations de peinture
Le samedi et dimanche à 14h00

TARIFS

- Pré-Inscription GRATUITE
- Inscription sur place 2 € par pièce
- **uniquement le samedi jusqu'à 12h00**
- Exposant GRATUIT
- Accompagnateur 4 € pour le week-end

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour des raisons d'organisation, nous vous invitons à vous préinscrire gratuitement par mail ou par courrier jusqu'au dimanche 12 mai 2024.

Il sera toutefois possible de vous inscrire sur place le samedi uniquement de 10h à 12h moyennant un paiement de 2 € par pièce présentée.

Les plateaux repas sont disponibles seulement sur réservation.

PARKING

L'accès au parking sera possible le samedi jusqu'à 10h, pour l'installation des stands et la présentation des maquettes en concours. A partir de 10h, l'accès sera interdit afin de dégager l'espace pour la présentation dynamique.

SÉCURITÉ

Le Musée des Blindés décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées, produits destinés à la vente ou tout autre matériel et article (détériorations diverses ou vol). L'exposant (individuel ou association) ou le revendeur fait son affaire des assurances nécessaires.

Compte tenu de la nature militaire du site, les exposants et visiteurs doivent s'abstenir du port d'un uniforme quel qu'il soit en dehors de la tenue réglementaire de l'armée de terre française pour ceux qui sont habilités à la porter.

Concours International de maquettes
1043 route de Fontevraud
49400 Saumur
02 41 83 69 97
www.museedesblindes.fr

CATÉGORIES

1. SCRATCH

C11 : toutes échelles

2. VEHICULES SEULS DE 1900 À NOS JOURS (STANDARD)

C21 : échelle du 1/35° au 1/32°

C22 : échelle du 1/43° au 1/48°

C23 : échelle du 1/72° au 1/87°

3. VEHICULES SEULS DE 1900 À NOS JOURS (MASTER)

C31 : échelle du 1/35° au 1/32°

C32 : échelle du 1/43° au 1/48°

C33 : échelle du 1/72° au 1/87°

4. DIORAMAS DE 1900 À NOS JOURS (STANDARD)

C41 : échelle du 1/35° au 1/32°

C42 : échelle du 1/43° au 1/48°

C43 : échelle du 1/72° au 1/87°

5. DIORAMAS DE 1900 À NOS JOURS (MASTER)

C51 : échelle du 1/35° au 1/32°

C52 : échelle du 1/43° au 1/48°

C53 : échelle du 1/72° au 1/87°

6. D'APRES PHOTOGRAPHIE

C61 : toutes échelles de 1900 à nos jours

7. VEHICULES ET DIORAMAS DE 1900 À NOS JOURS

C71 : autres échelles n'entrant pas dans les catégories C11 à C53 et C81 à C111

8. JUNIORS

C81 : toutes échelle de 1900 à nos jours

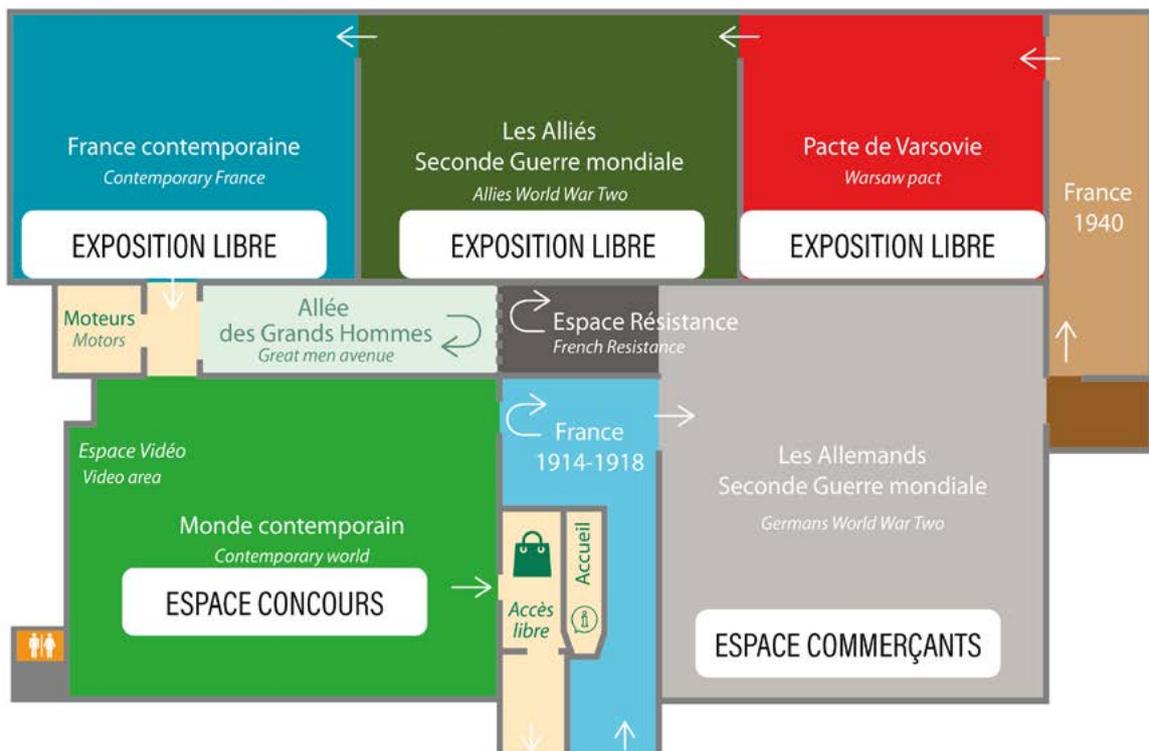
9. HUMOUR ET UCHRONIE

C91 : toutes échelles confondues véhicules seuls et dioramas

10. THÉMATIQUE (MASTER)

C101 : Thèmes 2024 toutes échelles

1944 : L'ANNEE DES DEBARQUEMENTS



PRÉAMBULE

L'inscription au concours implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

Les tables du concours sont réservées uniquement aux pièces inscrites à cet effet et celles-ci doivent être présentées dans la salle concours.

Pour toutes les autres pièces non-inscrites, elles seront exposées sur les tables dans les salles voisines.

Toutes les catégories sont jugées sur le principe de l'open avec une exigence plus appuyée pour les catégories Master. Celles-ci seront jugées de manière plus poussée que les Standards et se verront compléter par un certificat de mérite.

Les médailles ne sont pas systématiques sur les catégories.

Une pièce déjà primée et ou déjà présentée lors d'une précédente édition de ce concours sera écartée et non jugée.

Le « Prix Général ESTIENNE » récompensera la plus belle réalisation du concours, le « Prix Colonel AUBRY » déterminera le coup de cœur du Président de l'association et le « Prix du Meilleur Jeune » mettra en avant la plus belle réalisation des juniors. Différentes récompenses viendront compléter les résultats comme les coups de cœur des commerçants, des associations et au club présents.

LE JURY

Il est composé de maquettistes compétents dans le domaine de la maquette et historique.

Les membres du jury ne peuvent, et ce dans aucune catégorie, participer au concours. Une vitrine avec leurs réalisations sera mise à disposition dans la salle concours.

La maquette est un loisir avant tout, animé par la passion de l'histoire et de ses techniques. Les manifestations éventuelles de mécontentement seront exclues comme ses auteurs. De ce fait, les décisions du jury sont sans appel, irrévocables et définitives. Les délibérations seront faites à huis clos afin de garantir la sérénité du jugement.

Lors du jugement, seuls les juges seront admis dans la salle, sauf accord exceptionnel du président du jury (presse, organisation ...).

RÈGLEMENT

Art 1 : Le concours est ouvert à tous les maquettistes indépendants et/ou affiliés à un club ou organisation.

Art 2 : Pour être jugé, chaque réalisation doit comporter au moins un véhicule militaire ou d'origine militaire terrestre (roues, chenilles, semi-chenillés sur châssis civil ou militaire) ayant existé ou non comme les prototypes ou les « Paper-Panzer ».

Art 3 : Les pièces seront déposées le samedi à partir de 8h00 jusqu'à 14h00. Elles ne pourront être reprises qu'après la proclamation de tous les résultats le dimanche. Tout retrait avant devra se faire avec l'accord du président du jury.

Art 4 : Chaque pièce sera présentée avec une fiche d'information comportant son nom et son numéro, la catégorie et le numéro de son propriétaire. Aucun signe distinctif permettant d'identifier un club et/ou son auteur sur la fiche et/ou sur la maquette ne sera toléré. La pièce ne sera pas jugée.

Art 5 : Sont considérées comme « maquettes » les pièces assemblées, collées et peintes par le maquettiste. Les pièces issues du commerce déjà montées et peintes ne seront pas jugées. Elles doivent être l'œuvre de son propriétaire.

Art 6 : Si une pièce présente un caractère offensant, dégradant, raciste et/ou pouvant choquer et porter atteinte aux bonnes mœurs aux yeux du public, des organisateurs et/ou du jury, elle sera exclue du concours.

Art 7 : Le jury se réserve le droit de supprimer une catégorie si celle-ci ne comporte pas au moins trois pièces d'auteurs différents. Elle sera de ce fait rajoutée à une autre catégorie similaire. Il en va de même pour les pièces ne correspondant pas à la catégorie où elles sont inscrites.

Art 8 : Chaque participant ne peut prétendre qu'à une nomination par catégorie. Si le participant est inscrit en catégorie Master, toutes ses autres pièces devront être aussi en Master.

Art 9 : Une même pièce ne peut pas être inscrite dans plusieurs catégories.

Art 10 : Les participants ayant reçu une médaille d'or lors d'une précédente édition, devra obligatoirement s'inscrire en Master. La catégorie reste bien sûr ouverte à tous les maquettistes.

Le jury se réserve le droit de déplacer les pièces de niveau standard vers le Master s'il juge le niveau de la pièce digne d'un Master.

Art 11 : Catégorie « Scratch ».

Modèle entièrement réalisé à partir d'un plan et ne devant comporter au maximum que 20% de pièces issues du commerce. Sont acceptés en guise de « détail », des pièces en résine, photodécoupe, métal divers et ou issues de l'impression 3D. Un modèle complet en impression 3D ne correspond pas aux critères de cette catégorie.

L'auteur doit obligatoirement fournir une planche et ou un book de plusieurs photos explicites en cours de montage afin que le jury puisse apprécier la qualité du scratch et son niveau de conception.

La peinture ne sera pas un critère essentiel de récompense.

Art 12 : Catégorie « Véhicules seuls »

Seules seront jugées les réalisations ne comportant qu'un seul véhicule militaire sur une base exempte de tous éléments de décors. Seront tolérées les maquettes avec une figurine ou buste dans les trappes ou posées sur une représentation de terrain basique.

Art 13 : Catégorie « Dioramas »

Réalisation d'une scène vivante avec un véhicule terrestre militaire, racontant une histoire où tous les éléments composants l'œuvre seront pris en considération comme son histoire, composition, qualité d'exécution, peinture, présentation...

Art 14 : Catégorie « D'après photo »

Les réalisations doivent représenter une scène réaliste issue d'une photo qui devra en être la parfaite reproduction. Cette photo doit obligatoirement accompagner la maquette. Les pièces ne correspondant pas à ce critère ne seront pas jugées.

Art 15 : Catégorie « Junior »

Ouverte uniquement aux participants de moins de 16 ans au 18 mai 2024. Une pièce d'identité devra être présentée à l'inscription. Néanmoins, ils peuvent s'inscrire dans toutes les autres catégories.

Art 16 : Catégorie « Humour et Uchronie »

Tous modèles terrestres de toutes échelles, issus de l'imagination humoristique de son auteur, y compris les Paper-Panzer et autres prototypes futuristes ayant ou non existés.

Art 17 : Catégorie « Thématique »

L'inscription est limitée à une pièce par auteur. Elle devra être conforme et correspondre au thème décidé par le musée. Jugée avec les critères du Master, elle est ouverte à toutes et tous.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS

à remplir en caractère d'imprimerie s.v.p. Fiche à dupliquer si plus de 3 pièces présentées

NOM

PRÉNOM

CLUB

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TEL

MAIL

N°ordre (réservé musée)	Catégorie	Nom - Description	Echelle	Dimension du socle
N°ordre (réservé musée)	Catégorie	Nom - Description	Echelle	Dimension du socle
N°ordre (réservé musée)	Catégorie	Nom - Description	Echelle	Dimension du socle

REPAS DU SAMEDI 18 MAI ET DU DIMANCHE 19 MAI 2024

Réservation avant le 12 mai 2024

Un plateau repas est prévu pour le samedi midi et pour le dimanche midi. Il sera servi à l'extérieur du musée ou sous une tente en fonction des conditions climatiques.

Samedi

Nombre de plateau repas x 12,00 € = €

Dimanche

Nombre de plateau repas x 12,00 € = €

Je verse aujourd'hui la somme de
de repas.

Euros à l'ordre de l'A.A.M.B.C. pour confirmer ma réservation

NOM

NOM DU RESPONSABLE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TEL

MAIL

Fait à

Le

INSCRIPTION EXPOSITIONS LIBRES

à nous retourner avant le 15 mars 2024

La liberté est donnée à chaque participant pour aménager ses tables et le musée est attaché à ce que la qualité soit privilégiée par rapport à la quantité. Quelques règles sont à respecter :

- la vente n'est pas autorisée dans cet espace
- l'organisation et/ou la tenue d'évènements parallèles à la manifestation ne seront pas autorisées,
- chacun se doit de respecter les lieux, les autres participants et le public en adoptant un comportement neutre et courtois, tout abus en matière de consommation d'alcool, tous excès dans le domaine de l'alimentation (organisation d'un repas complet sur un stand) ainsi que toutes dérives comportementales feront l'objet de sanctions de la part des organisateurs de l'événement,
- les chiens sont tolérés dans le musée lors de l'événement à la seule condition qu'ils soient en permanence sous la responsabilité de leurs maître (aucune déambulation sauvage ne sera admise) et qu'ils ne portent pas de préjudices aux biens comme aux personnes.

Il est demandé aux bénéficiaires de respecter strictement les horaires notamment de démontage le dimanche soir (fermeture du musée à 18h30) et de laisser l'emplacement propre à l'issue de l'exposition.

Je souhaite disposer de _____ ml en espace

Afin de satisfaire toutes les demandes et accueillir tout le monde, nous limitons la réservation à **10 ml par club (5 tables)**.

NOM

NOM DU RESPONSABLE

NBRE D'EXPOSANTS

Nombre d'exposant limité pour la gratuité à 10 personnes, au-delà tarif accompagnateur 4 €/pers.

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TEL.

MAIL

Fait à

le

Signature

Les pièces présentant un caractère offensant, dégradant, raciste ou pouvant choquer et porter atteinte aux bonnes mœurs seront susceptibles d'être exclues.

Le Musée des Blindés décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées ou tout autre matériel et article (détériorations diverses ou vol). L'exposant (individuel ou association) fait son affaire des assurances nécessaires.

INSCRIPTION ARTISANS ET PROFESSIONNELS

à nous retourner avant le 15 mars 2024

Un espace commercial est réservé aux artisans et stands commerciaux. L'espace de vente est disponible au prix unitaire de 80 € TTC le module de 3m² pour les deux jours. L'emplacement de ces derniers est défini en fonction des impératifs du musée (sécurité, accueil et circulation du public, aménagements liés au concours).

Il est demandé aux bénéficiaires de respecter strictement les horaires notamment de démontage le dimanche soir (fermeture du musée à 18h30) et de laisser l'emplacement propre à l'issue de l'exposition. Ne seront admis que les professionnels qui ne vendent pas d'articles identiques ou similaires à la boutique du musée.

1 MODULE 80 € = 3m² (2m de largeur sur 1,50m de profondeur)

Je souhaite disposer de module(s) x 80,00 € =

Nous pouvons vous mettre à disposition des tables dans la limite de nos disponibilités.

NBRE DE TABLE(S) SOUHAITEE(S) (1m83 x 0,76m) (une par module).

Je verse aujourd'hui la somme de à l'ordre de l'AAMBC pour confirmer ma réservation.
A réception de votre dossier complet, vous recevrez des bracelets en fonction du nombre de personnes sur le stand.

NOM DE L'ENSEIGNE

N°SIRET

NOM DU RESPONSABLE

NBRE DE PERSONNES SUR LE STAND

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TEL.

MAIL

Fait à le

Signature

(Tampon commercial pour les artisans et stands commerciaux)

Les chiens sont tolérés dans le musée lors de l'événement à la seule condition qu'ils soient en permanence sous la responsabilité de leur maître (aucune déambulation sauvage ne sera admise) et qu'ils ne portent pas de préjudices aux biens comme aux personnes.

Le Musée des Blindés décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées, produits destinés à la vente ou tout autre matériel et article (détériorations diverses ou vol). L'exposant (individuel ou association) ou le revendeur fait son affaire des assurances nécessaires.